

OBJET : CRÉATION DE ZONE RÉGLEMENTÉE NW R 5 « VKP »

La zone réglementée NW R 5, dénommée VKP (Voh - Koné - Pouembout), est créée et publiée dans l'AIP PAC-N au cycle AIRAC 10/22, entrant en vigueur le 06 octobre 2022.

Les points de compte-rendu VFR situés dans la région sont publiés au même cycle.

1 SERVICES RENDUS : RAPPEL

Le service d'alerte est rendu dans la zone NW R 5 pour les usagers en contact avec Tontouta Info 128.200 MHz.

2 PUBLICATIONS AIP

Les principales pages de l'AIP concernées par la création de la zone NW R 5 et des points de compte-rendu VFR situés dans la région sont :

- ENR 5.1 Zones interdites, réglementées et dangereuses : limites, horaires, restrictions, conditions de pénétration de la zone NW R 5.
- ENR 6.3-2 : carte des zones.
- Partie AD 2 NWW.D.22 Procédures de vol : coordonnées des points de compte-rendu VFR.
- AD 2 NWW.D.ATT 01 : carte approche - atterrissage à vue de Koné.